



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 juin 2016

***Etaient présents:*** Mme BARBEYRON, Mme CASTAGNINO, M. COUDERCHET, M. DAGNEAU, M. DELERUE, M. DUCOURTIEUX, M. DUTHOIT, M. ERTLE, Mme GAILLARD, M. GARRIGUES, Mme GIACOMOTTO CHARRA, Mme GONZALES, Mme JAECK, M. LARRE, Mme LAVILLE, M. LEEMAN, , Mme LOPEZ, M. PARELLO, Mme PARTENSKY, M. PICHON, Mme REVILLON, M. SIMON, Mme STULIC, Mme TA QUANG, Mme TINCHANT, Mme VELASCO-GRACIET.

***Etaient représentés:*** M. BLANCHARD, Mme DECOCK, Mme DESHAYES, Mme HUMBERT, M. LAFOSSE, M. LEROY-LANSARD, M. MARTINEZ, Mme WALLIG-NEGRE.

***Etaient invités :*** Mme CAILLOT, M. CHAPOULIE, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, M. MERPILLAT représentant de M. le Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine, Mme ONILLON, M. PARIS, M. RAMBAUD, M. VINCENT.

➤ Mme la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

### **Point n°1 - Informations de la Présidente**

#### **1.1 - Calendrier des séances du CA pour l'année civile 2016 :**

- Les administrateurs sont avisés du calendrier des prochaines séances du conseil d'administration:
  - 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
  - 8 juillet 2016 ;
  - 30 septembre 2016 ;
  - 21 octobre 2016 ;
  - 25 novembre 2016 ;
  - 16 décembre 2016.

#### **1.2 - Renouvellement du contrat quinquennal pour la période 2016/2020 :**

Mme la Présidente avise le CA de l'état d'avancement du renouvellement pour la période 2016/2020 du contrat quinquennal du site aquitain (contrat de site) porté par la Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine (dite CUEA ou Comue d'Aquitaine) et du contrat d'établissement de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. volet spécifique du contrat de site aquitain).

##### **• Contrat de site 2016/2020:**

Dans le contexte de la loi « Notre » (cf. loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), il est évoqué le projet de l'alignement de la Comue d'Aquitaine sur le nouveau territoire de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC), par l'élargissement de son périmètre aux autres universités et établissements du Limousin et du Poitou-Charentes.

Des discussions sont ouvertes en ce sens, notamment avec les universités de Poitiers et de Limoges.

Les membres du CUEA sont entrés en négociation pour l'élaboration du contrat de site.

Il s'agit d'explicitier le contenu des actions communes dévolues à la CUEA.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de site, l'Université Bordeaux Montaigne entend se positionner comme porteur opérationnel d'un projet global de développement des langues, conçu comme un outil fondateur de l'ambition internationale du site (formation initiale et continue, mobilité étudiante et personnels).

En matière de valorisation de la recherche, l'établissement, en partenariat avec l'UPPA, finalisera le projet en cours visant à faire évoluer les Presses Universitaires de Bordeaux vers des Presses Universitaires d'Aquitaine avec un objectif d'ouverture renforcée sur l'ensemble des partenaires du site. L'université continuera à mutualiser les bonnes pratiques pour le développement du numérique appliqué à la pédagogie aux côtés de ses partenaires.

L'Université Bordeaux Montaigne entend rester dans ce cadre le maître d'œuvre des activités des Presses Universitaires de Bordeaux et de la MSHA, en conservant la responsabilité de l'hébergement de ces structures, et en intégrant à sa masse salariale les personnels nécessaires au fonctionnement de la MSHA après négociation, au sein de la Comue, de l'attribution de 3 postes sur les 17 postes FIORASO affectés en 2016 à la COMUE d'Aquitaine.

• Contrat d'établissement 2016/2020 de l'Université Bordeaux Montaigne:

Mme la Présidente rappelle que ce contrat développe la politique de l'établissement sur 5 ans (2016/2020), sur la base de l'évaluation réalisée au titre de la campagne d'évaluation 2014/2015 vague A.

Elle évoque une forme de « conflit » de calendriers pour l'élaboration de ce contrat, qui doit être signé en juillet 2016 ou au plus tard en septembre 2016, alors que les instances et l'équipe présidentielle en exercice n'ont été renouvelées qu'entre février et mars 2016.

Soucieuse néanmoins de débattre de ce projet avec la communauté universitaire, l'équipe présidentielle a prévu plusieurs réunions d'échanges et de dialogue:

- Assemblée générale des personnels prévue le mardi 21 juin 2016 ;
- Réunion du Conseil académique le 23 juin 2016 ;
- Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

M. Larré relève une contradiction entre le discours ambitieux de l'équipe présidentielle en matière de politique des langues et la réalité de cette politique qui se traduit par un recrutement insuffisant d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) en langues.

Mme Lopez indique qu'il est normalement prévu que le contrat d'établissement soit également discuté en comité technique de l'établissement le 22 juin 2016.

Mme Laville confirme cette date additionnelle.

### Idex Bordeaux:

Mme la Présidente rappelle que l'Etat a décidé de reconduire l'Idex Bordeaux et que le lancement de cette initiative était prévu initialement sous condition de réalisation de la fusion non seulement des 3 autres universités bordelaises mais également de Bordeaux INP et de l'IEP.

Bien que ce projet de fusion intégrale n'ait pas abouti, il s'avère que l'Idex Bordeaux n'a pas été pénalisée et que des financements importants de l'Etat lui ont été alloués, dont certains au bénéfice de l'Université Bordeaux Montaigne, notamment pour les travaux du LabEX Sciences Archéologiques de Bordeaux (LaScArBx).

La question se pose, pour la période à venir, du renforcement de la présence de l'Université Bordeaux Montaigne au sein de l'Idex Bordeaux dont il est l'un des établissements fondateurs.

Mme la Présidente indique avoir rencontré, avec le VP recherche, les interlocuteurs référents sur ce dossier: M. Michel Mortier (responsable de l'Idex Bordeaux) et M. Patrice Bourdelais (Directeur de l'INSHS).

Les échanges ont porté sur la nécessité d'avoir une stratégie coordonnée au sein de l'Idex Bordeaux et sur la détermination de l'Université Bordeaux Montaigne à valoriser ses spécificités en arts, en langues, en francophonie, au travers de sa politique scientifique d'établissement (PSE), et de sa politique en matière de formation, de valorisation.

### • MSHA:

Mme la Présidente annonce les différences échéances à venir dans ce dossier.

Il est prévu:

- le 28 juin 2016 : la remise aux membres de la CUEA des conclusions du comité de préfiguration chargé de définir les modalités de restructuration de la MSHA.
- le départ le 5 juillet 2016 de M. Pierre Beylot, actuel directeur de la MSHA, non candidat à sa succession, et son remplacement par un administrateur provisoire de M. Patrick Baudry, qui sera chargé du pilotage du projet de transformation institutionnelle de la MSHA [de sa forme juridique actuelle d'association vers celle d'Unité de Service et de Recherche (USR) sous double tutelle CNRS/universités].

L'hébergement de cette structure, la gestion administrative et financière de la MSHA, la gestion de ses personnels seront du ressort de l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme Barbeyron demande d'il est prévu l'organisation d'une assemblée générale des personnels de la MSHA.

Mme la Présidente confirme cette information.

### • Concernant les Assises de la Recherche:

Mme la Présidente indique que les Assises de la Recherche auront lieu à l'université les 27 et 28 juin 2016.

Le programme de ces journées a été proposé en séance de la Commission de la recherche réunie le 16 juin 2016.

Pour la journée du mardi 28 juin 2016, il est prévu la participation de plusieurs personnalités du monde de l'enseignement supérieur et de recherche:

- M. Gérard Blanchard – Vice-Président de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Mme Andrée Sursock – Secrétaire générale déléguée de l'association européenne des universités (EUA) ;
- M. Jacques Dubucs, directeur du secteur Sciences de l'Homme et de la Société de la direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) du MESR ;
- M. Manuel de Tunon de Lara, Président de l'Université de Bordeaux ;
- Mme Gaëlle Bujan, Déléguée régionale CNRS Aquitaine.

La matinée du lundi 27 juin 2016 sera dédiée à la refonte de la politique scientifique d'établissement (PSE).

Devant l'essoufflement du modèle antérieur de PSE définie par «axe » (par objet de recherche), il est question de revoir les modalités d'attribution des dotations aux équipes, d'aider de nouvelles recherches à émerger, de travailler sur des approches transversales, pluridisciplinaires.

Il est également prévu le développement de cinq pôles d'attractivité scientifique, constitués autour d'objets de recherche et de liens pluridisciplinaires, à diverses échelles, tant au niveau de la recherche que de la formation afin d'en renforcer la notoriété par les projets scientifiques, la formation, la valorisation et les partenariats (nationaux et internationaux) : Sciences archéologiques, Arts et Industries créatives, Transfrontalier, Plurilinguisme et Francophonie, Humanités digitales.

Deux demi-journées seront consacrées à la révision des critères, des méthodes d'évaluation, à l'élaboration d'expérimentations permettant d'avancer sur le terrain de la visibilité de l'université.

Au moins une demi-journée devra être dédiée aux mesures d'accompagnement permettant aux équipes de recherche de répondre aux appels à projets.

Au vu de la densité du programme des assises de la recherche, il a été décidé de différer l'organisation de cet atelier spécifique au mois de septembre ou octobre 2016.

Mme Jaëck indique que les directeurs d'équipe de recherche sont très surpris de ne pas avoir été consultés en amont, avant la tenue des assises de recherche, sur la question des pôles d'attractivités scientifiques et des thématiques afférentes.

Elle précise que ces directeurs ont adressé à la présidence des courriers exposant une critique assez officielle de leur part, de la méthode observée, en l'espèce, par l'équipe dirigeante.

Mme Vélasco-Graciet répond que les pôles n'ont rien à voir avec la PSE, puisqu'ils portent sur des objets transversaux (formation, recherche) et non pas exclusivement sur la recherche.

Il s'agit d'une démarche basée sur la confiance, visant à fédérer et permettant de capitaliser sur les objets de nature à renforcer la visibilité de l'université.

Elle cite l'exemple du pôle « francophonie », avec l'objet « Sciences du Langage », discipline à fort potentiel pour l'université, en considération notamment de la demande des collectivités locales portant sur la formation, à l'université, de réfugiés à l'apprentissage du français.

Mme Laville indique que la question des pôles d'attractivité scientifique aura vocation à être discutée lors des Assises de la Recherche.

Elle rappelle la problématique de conflit des calendriers et la nécessité pour l'équipe présidentielle de devoir remonter au MESR, dans des délais très contraints, un document de propositions préfigurant le contrat d'établissement.

M. Larré observe que les pôles ont été présentés initialement dans le volet « recherche » du contrat.

Il déplore cette injonction au respect d'un calendrier contraint qui laisse à penser que l'établissement en est réduit à fournir un travail bâclé pour la finalisation de son contrat quinquennal.

Il estime que l'équipe présidentielle aurait dû aviser le ministère de l'impossibilité d'observer les délais impartis et aurait dû rechercher le consensus en consultant la base, en organisant les assises de la recherche avant l'envoi au MESR du projet de contrat d'établissement.

Mme Vélasco-Graciet répond que les dispositions relatives aux pôles d'attractivité ont été intégrées dans le volet gouvernance/ transversalité du contrat d'établissement et que la modification du calendrier ministériel fixé pour sa conclusion est difficilement envisageable vu la nécessité de signer le contrat d'établissement d'ici septembre 2016 au plus tard.

• Proposition d'octroi de modulations de services à des enseignants-chercheurs souhaitant candidater à des appels à projets ANR ou ERC:

Mme la Présidente informe de la présentation en Commission de la Recherche (CR) réunie le 16 juin 2016 d'une proposition d'octroi de modulations de service à cinq enseignants-chercheurs candidats à des appels à projets ANR ou ERC, afin que ceux-ci puissent libérer du temps pour se consacrer au montage de leurs projets.

Elle indique que la Commission de la Recherche a émis un avis favorable à l'adoption de cette mesure, sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration de l'université (un tel octroi ayant une incidence financière).

Le prochain CA étant prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la validation, à cette date, de la mesure proposée signifierait que les enseignants-chercheurs concernés ne pourraient candidater à l'appel à projets qu'en septembre ou octobre 2016, ce qui impliquerait, dans l'hypothèse où leurs dossiers seraient retenus, une mise en œuvre de la modulation de service ne pouvant intervenir avant le second semestre de l'année universitaire 2016/2017.

Il est convenu, en séance, de l'avancement du vote de cette mesure à titre exceptionnel et de son ajout à l'ordre du jour du présent CA, au nombre des questions diverses.

• Dossier d'accréditation de l'Espé d'Aquitaine:

Les discussions sont en cours entre les membres de l'Espé pour l'élaboration de son dossier d'accréditation. Elles s'accompagnent d'une démarche de révision du modèle économique de l'Espé d'Aquitaine, en lien avec le Rectorat.

Le conseil des partenaires de l'Ecole se réunira le 30 juin 2016 pour travailler sur les nouvelles maquettes des formations dispensées dans le cadre de l'Espé d'Aquitaine.

Le dossier d'accréditation de l'Espé d'Aquitaine sera proposé au vote du conseil d'école le 28 juin 2016 après-midi, séance à laquelle participera notamment Mme Vélasco-Graciet de même que les présidents des deux autres universités membres de l'Ecole.

Il sera également présenté aux instances de l'Université Bordeaux Montaigne :

- le 23 juin 2016 : devant le conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- le 1er juillet 2016 : devant le CA.

• Informations relatives à la Conférence des Présidents d'Universités (CPU):

Mme la Présidente a fait état des principaux dossiers évoqués lors de la Conférence des Présidents d'Université :

- Un projet de loi sur un processus de sélection entre la L3 et le M1. Le projet prévoit en contrepartie une obligation de résultat portant sur l'équilibre au plan national entre les capacités d'accueil en M1 par rapport au nombre de diplômés en L3.
- Un contexte d'inquiétude sur la préparation du budget 2017. La CPU considère que pour revenir en 2017 au niveau de la dépense par étudiant constatée en 2012, il faudrait augmenter le budget 2017 d'au moins 450 millions d'€.

**Point n°2 - Approbation du PV du CA du 27 mai 2016**

➤ Mme Vélasco-Graciet invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du PV du CA du 27 mai 2016.

➤ En l'absence d'observations, Mme Vélasco-Graciet propose de passer au vote:

Votants : 34  
Nombre de voix exprimées: 34  
Abstentions : 0  
Blancs : 0  
Contre 0:  
Pour: 34

➤ ***Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 27 mai 2016.***

**Point n°3 - Budget rectificatif n°1 (BREC n°1) de l'exercice 2016 / Point relatif à l'évolution de la masse salariale 2014-2015 et son exécution / projection sur l'année civile 2016:**

• Présentation:

➤ Mme Laville et Mme Onillon présentent le BREC n°1 de l'exercice 2016.

• Mme Laville indique que ce BREC n°1-2016 a été présenté en commission des moyens avant que d'être soumis au vote du présent CA. Il sera suivi à l'automne d'un BREC n°2-2016 présenté en CA courant octobre 2016.

Seul le budget principal de l'Université enregistre des mouvements à ce budget rectificatif.

Les données présentées sont celles du budget de l'Établissement intégrant le CFA et le SIGDU, budgets annexes pour lesquels n'est observée aucune modification.

Le ratio masse salariale sur produits encaissables s'établit au titre de l'exercice 2016 à 87% ce qui place l'établissement au-delà du seuil d'alerte du MESR (seuil d'alerte = 83%).

Le taux de titularisation des personnels a sensiblement augmenté sur l'exercice 2016, essentiellement du côté des personnels Biatss du fait du respect des engagements issus de la loi SAUVADET

L'établissement demeure insuffisamment doté en personnels BIATS et en personnels enseignants comparativement aux moyennes nationales globales de l'ensemble des universités et des universités SHS.

La subvention pour charges de service public (SCSP) ne connaît pas d'augmentation à la hauteur des besoins de l'établissement. Son calcul procède de l'application du modèle « Sympa » d'allocation des moyens selon des critères qui n'ont pas été actualisés depuis 2013 alors qu'il est observé, sur la période, des évolutions sensibles du paysage universitaire, avec la hausse continue des effectifs d'étudiants et l'accroissement des charges grevant le budget des universités.

L'université doit donc s'employer à dégager d'autres sources de financement, dont celles issues de la formation continue, dans le cadre d'une démarche offensive de recherche de financements.

La situation de l'université demeure tendue du fait du poids de la masse salariale dans le budget de l'établissement.

Mme Laville souligne que dans le cadre de ce BREC n°1-2016, l'équipe présidentielle a été animée d'une volonté de desserrer l'étau par une meilleure prise en compte des tâches accomplies par les personnels et en s'efforçant, dans tous les domaines où cela était possible, d'améliorer les conditions de vie au travail de l'ensemble des membres de la communauté universitaire (hors financements issus du CPER et de l'Opération Campus).

- Mme Onillon présente les points essentiels de ce BREC n°1.

Ce dernier n'enregistre de mouvements que pour le seul budget de l'établissement intégrant le CFA et le SIGDU (aucune modification n'étant observée pour les budgets annexes).

Les mouvements constatés résultent principalement:

- de l'ajustement de la SCSP pour tenir compte de la notification ministérielle de la SCSP du 17/12/2015 ;
- des résultats des dialogues infra-annuels ;
- de l'ajustement de la masse salariale pour tenir compte des cinq mois d'exécution 2016, de la hausse du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et de nouveaux arbitrages ;
- de la déprogrammation / reprogrammation d'opérations d'investissement ;
- de la constitution d'une provision pour Gros Entretien ou Grandes Révisions.

Le tableau n°1 du BREC n°1 (cf. tableau des emplois en page 17 du BREC) prévoit de porter:

- à 985 ETPT le plafond des emplois fixé par l'Etat (du fait de la création de 6 postes FIORASO à la rentrée faisant passer le nombre des emplois sous plafond Etat de l'université de 979 à 985 ETPT ;
- à 921 ETPT le nombre des emplois sous plafond Etat (585 ETPT enseignants + 336 ETPT Biatss) ;
- à 212 ETPT le nombre des emplois financés hors SCSP, portant au total à 1133 ETPT le plafond global des emplois voté par le CA.

- Le BREC n°1-2016 comprend deux présentations :
- une présentation de la situation budgétaire de l'université ;
  - une présentation de la situation patrimoniale de l'université.

#### ○ Situation budgétaire:

➤ Mme Onillon rappelle que jusqu'en 2016, la comptabilité budgétaire était exclusivement assise sur la comptabilité générale.

Le budget prévisionnel voté par l'organe délibérant correspondait :

- à un plafond autorisé de dépenses, correspondant à la prévision de réalisation de « service fait » entre le 01/01 et le 31/12 ;
- à une prévision de recettes : prévision des droits acquis entre le 01/01 et le 31/12 ;
- à une prévision d'écritures d'ordre : amortissements, provisions... sans impact sur la trésorerie.

On parlait de « droit constaté » visant à rattacher la dette de l'organisme à l'exercice que le décaissement ait lieu ou non. Le principe était le même pour la prévision de recettes.

Ce système présentait les inconvénients suivants:

- absence de lisibilité sur la trésorerie ;
- absence de lisibilité sur la pluri-annualité ;
- absence de lisibilité sur les recettes fléchées ;
- comptabilisation identique des dépenses réelles et des écritures de régularisation comptable : amortissements, provisions., annulations .... .

➤ La réforme issue du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) a rénové l'autorisation budgétaire, votée par l'organe délibérant, avec l'introduction des notions d'autorisation d'engagement (AE) et de crédit de paiement (CP).

Il enrichit l'information sur la situation financière des organismes en complétant la comptabilité générale en droits et obligations constatés par une comptabilité budgétaire autonome apportant :

- une vision de l'ensemble des engagements pris par l'organisme ;
- une visibilité accrue sur les encaissements de recettes et paiements de dépenses.

➤ **Après adoption du BREC n°1 de l'exercice 2016, le solde budgétaire traduira un prélèvement sur la trésorerie de 4 019 332 €.**

Le besoin augmente de 986 377 € par rapport au budget initial (BI) en partie en raison:

- d'une augmentation du prélèvement sur fonds de roulement pour financer des dépenses d'investissement ;
- de l'ouverture de crédits de paiement pour couvrir des paiements effectués en 2016 mais dont les engagements juridiques (AE) avaient été pris antérieurement (cotisation ESPE 2015 pour 69 860 €, cotisation DDOC 2014 pour 34 119 €, cotisation SIUAPS 2015 pour 74 274 €, Cotisation crèche 14-15 pour 22 440 €...)

Les 4 019 332 € sont opérés par un prélèvement sur la trésorerie fléchée (contrats de recherche, contrats de formation et opérations d'investissement financées) pour 1 820 815 € et par un prélèvement sur la trésorerie non fléchée pour 2 198 517 €.

La trésorerie de l'établissement oscille entre 34 128 334,32 € (prévisionnel pour le mois de juillet) et 12 818 990,13 € (prévisionnel pour le mois de décembre) avec un pic des décaissements enregistrés sur le dernier mois de l'année (11 047 976,85 €)

Alors que les décaissements mensuels moyens sont de l'ordre de 7 à 8 000 000 € (dont environ 6 000 000 € pour la masse salariale), de telles variations sont dues à l'absence de lissage des dépenses de

fonctionnement et d'investissement sur l'année et à la concentration de celles-ci sur les derniers mois de l'année.

### ○ Situation patrimoniale:

#### □ En fonctionnement:

♦ **les produits** retracent toutes les recettes de fonctionnement qui peuvent être rattachées à l'exercice indépendamment de leur encaissement. Elles peuvent être budgétaires ou non budgétaires (cad sans impact sur la trésorerie).

Dans le cadre du BREC n°1-2016, **ils s'élèvent à 87 329 164 €** (+ 1 117 074 € par rapport au BI).

La SCSP augmente de 514 031 € :

+ 277 813 € correspondants à la création de 6 postes FIORASO et à l'augmentation de la compensation boursière

+ 67 879 € pour les actions spécifiques

+ 168 339 € correspondants à une projection prudente de la compensation que l'Etat devrait verser à l'Université afin d'absorber la décision d'augmenter au 01/07/2016 le point d'indice des fonctionnaires.

Les autres recettes supplémentaires augmentent de 603 043 € :

+ 320 885 € pour les autres subventions (ANR IA, Région, UE)

+ 282 158 € pour les ressources propres (prestations de recherche, aides à la publication, ventes de publications et location de locaux)

La moins-value de recette consécutive à la gratuité du prêt entre bibliothèques a été intégrée

♦ **Les charges** retracent toutes les dépenses de fonctionnement qui peuvent être rattachés à l'exercice indépendamment de leur décaissement. Elles peuvent être budgétaires ou non budgétaires (c'est-à-dire sans impact sur la trésorerie).

Dans le cadre du BREC n°1-2016, **elles s'élèvent à 87 305 591 €** (+ 1 117 074 €).

Les charges de personnel sont financées par des ressources nouvelles mais surtout par de la fongibilité à l'intérieur de la masse 30 (M30) :

- 2 contrats doctoraux handicapés à la rentrée ;
- Intégration des ajustements de la campagne d'emploi suite à la notification de l'Etat : 2 dégels de postes enseignants et création d'un MCF ;
- Hausse de la prévision de dépenses en HC (+ 1500 heures sur sept-déc) ;
- Augmentation de l'enveloppe indemnitaire BIATS ;
- Augmentation de l'enveloppe des modulations de service.

Les autres charges de fonctionnement sont les suivantes :

- Augmentation de la PSE de 23 000 € ;
- Augmentation du FSP de 50 000 € ;
- Abondement des budgets de STC et Humanités suite aux dialogues infra-annuels ;
- Augmentation de 50 000 € du budget du SCD ;
- Augmentation de 16 000 € des crédits consacrés à l'organisation des comités de sélection (budget prévisionnel global de 50 000 €) ;
- Prise en compte de l'augmentation du périmètre des agents couverts par la médecine du travail.

Enfin, le BREC n°1-2016 prévoit la possibilité de constituer la première tranche d'un plan de provision pour gros entretiens- révisions (GER) (2016-2020) afin d'inscrire les travaux d'entretien des bâtiments dans un programme pluriannuel d'exécution (2017-2021)

- Le plan de provision devra être voté par le CA à la rentrée
- Le but est de lisser la charge de ces dépenses d'entretien sur plusieurs exercices
- Les dépenses visées concernent le curage des eaux usées et des eaux pluviales, le « ré éclairage » des circulations, la rénovation des salles de cours et des bureaux (désamiantage, revêtement, maçonnerie/plâtrerie, faux-plafonds, luminaires et peinture).

La provision pour GER proposée s'élève à 266 786 €. Elle vient automatiquement augmenter la CAF qui s'élève à 1 532 754 €

La section de fonctionnement relative aux seuls mouvements du BR1 est présentée à l'équilibre. L'excédent de fonctionnement de 23 573 € est le même que celui voté au BI.

#### □ En Investissement:

Les ressources représentent l'ensemble des moyens détenus par l'établissement lui permettant de financer ses projets d'équipement.

Après adoption du BREC n°1-2016, le montant total des ressources inscrit au budget de l'université est de 2 957 708 € (+ 147 986 € par rapport au BI)

La part de l'apport propre (Capacité d'autofinancement - CAF) augmente par rapport au BI (+ 266 786 €).

Les dépenses d'investissement (« emplois ») augmentent de 1 035 757 €.

- Opérations de travaux prévues au plan pluriannuel d'investissement:
  - Déprogrammation :
    - Amphis B200-B400 : - 425 000 € (études 2016 mais phase travaux décalée en 2017-2018)
    - Contrats de recherche : - 118 800 €
  - Reprogrammation
    - Maison de la recherche : 410 767 €
    - Bâtiment K : 819 502 €
  - Reports de crédits sur opérations des années antérieures non terminées en 2015 : 283 585 €
- Nouvelles dépenses d'investissement :
  - Centrale de régulation de chauffage du bâtiment Accueil : 34 000 €
  - Mobilier : 9 900 €
  - Rayonnages POSIP : 4 600 €
  - Transats FSDIE : 3 500 €
  - Défibrillateur : 1 500 €
  - Serveur UMR Passages : 3 467 €
  - Matériel UMR IRAMAT : 8 736 €

Après adoption du BREC n°1-2016, le montant total des dépenses d'investissement (« emplois ») inscrit au budget de l'université est de 6 832 056 € (+ 147 986 € par rapport au BI)

Les ressources (2 957 708 €) étant inférieures aux emplois (6 832 056 €), l'équilibre s'opère par un prélèvement sur le fonds de roulement de 3 874 348 € (soit une augmentation de 887 771 € par rapport au prélèvement arrêté au BI).

**Après adoption du BREC n°1-2016, le fonds de roulement est arrêté à 8 019 530 €, soit 36,13 jours de fonctionnement**

➤ Mme Onillon précise que les nouveaux élus du CA pourront bénéficier d'une action de formation en matière comptable et financière organisée le 30 juin 2016, au moyen des supports de formation conçus par Mme Mendiboure.

• M. Paris informe de l'évolution de la masse salariale observée sur la période 2014-2015, de l'état de son exécution et de la projection afférente pour l'année 2016.

➤ Il présente :

- une analyse de l'évolution de la masse salariale (depuis 2011), avec un focus sur des facteurs et indicateurs clés ;
- une analyse détaillée de l'évolution de la masse salariale 2014-2015 ;
- un focus sur la politique de l'université de recrutement d'ATER à temps plein ;
- un focus sur les évolutions enregistrées, au niveau de la masse salariale, dans le Budget Rectificatif n°1 2016, comparativement au budget initial 2016.

Le taux de rigidité de la masse salariale des personnels titulaires a évolué entre 2011 et 2015, de 73,44% à 75,19% en 2015. Il est difficile pour l'établissement d'agir sur ce taux.

La subvention du MESR allouée à l'établissement est passée de 66 683 046 € en 2013 à 68 461 639€ en 2015, soit une évolution de + 1,78M € dont 53% pour les postes FIORASO, 18% pour SAUVADET, 15% pour les contrats doctoraux.

La hausse de la masse salariale des personnels titulaires sur la période 2011-2015 s'élève à + 2 812 973 €. Largement tournée vers les personnels BIATSS, elle traduit les efforts réalisés par l'établissement (ainsi que la « contrainte » du respect des engagements SAUVADET) pour se rapprocher de la structure des emplois constatée sur le plan national.

En 2016, avec une répartition d'ETPT de titulaires à 60% pour les enseignants et 40% pour les BIATSS, l'Université Bordeaux Montaigne a en partie rééquilibré sa population de titulaires mais reste en deçà des moyennes nationales globale et SHS avec respectivement 55/45 et 58/42 (source : PERSE 2015)

Le GVT (Glissement Vieillesse-Technicité) [c'est-à-dire à la somme des évolutions individuelles des agents (entrée/sortie ; promotion d'échelon, de corps ou de grade, etc)] a évolué de – 30 103 € en 2010-2011 à + 233 078 € en 2014-2015.

La masse salariale 2015 représente 71,92 M€ contre 71,20 M€ en 2014.

S'agissant de la politique de recrutement des ATER sur la période 2011 à 2016, celle-ci a évolué dans le sens d'une politique de recrutement prioritaire d'ATER à temps plein.

➤ En 2011, il est constaté en termes d'effectifs d'ATER:

- 35 ETPT dont 15 ETPT à temps plein (7 ETPT non fonctionnaire et 8 ETPT fonctionnaire) et 20 ETPT à temps partiel (11 ETPT non fonctionnaire et 9 ETPT fonctionnaire)

➤ En 2016, il est constaté en termes d'effectifs d'ATER:

- 22 ETPT dont 17 ETPT à temps plein (10 ETPT non fonctionnaire et 7 ETPT fonctionnaire) et 5 ETPT à temps partiel (1 ETPT non fonctionnaire et 4 ETPT fonctionnaire)

La masse salariale 2016 après BREC n°1-2016 représente 73,311 M€ contre 73,112 M€ au BI -2016.

• Discussion:

En rapport avec le BREC n°1-2016, M. Rambaud observe que le CA voit sa capacité de pilotage stratégique du budget limitée par le caractère extrêmement tardif de l'exécution des crédits qui freine la capacité à reprogrammer les crédits non-consommés vers des projets non-financés.

Cela implique pour l'établissement de systématiser la démarche d'anticipation de ses différents projets.

Mme Onillon ajoute que la DAF accompagne cette démarche en déléguant les crédits plus tôt et en avançant les calendriers budgétaires.

M. Simon remarque qu'une solution technique existante permet d'inscrire les différents acteurs dans cette dynamique d'anticipation: les contrats d'objectifs et de moyens (COM), qu'il serait opportun de conclure pour un maximum d'entités.

Mme Barbeyron observe qu'il serait peut-être judicieux pour le ministère de tutelle d'envisager une réforme portant sur l'année comptable afin que cette dernière ne soit plus alignée sur l'année civile mais sur l'année universitaire.

M. Merpillat répond que l'action ministérielle est déjà largement mobilisée par la négociation d'un plus grand nombre de crédits possibles pour les universités. Il confirme la nécessité pour ces dernières de consommer le plus tôt possible leurs crédits sur l'exercice.

Mme Laville souligne les choix politiques opérés à l'occasion de ce BREC n°1, que ce soit:

- en terme de recrutement de personnes en situation de handicap (2 contrats doctoraux dédiés) ;
- en terme de charges de personnels financées par des ressources nouvelles et surtout par la fongibilité des crédits à l'intérieur de la masse 30.

Mme Gaillard demande s'il est bien prévu une augmentation de la dotation aux UFR.

Mme Laville confirme cette information. Elle indique que cette question est actuellement à l'étude et que les propositions afférentes seront présentées prochainement aux départements et aux UFR.

Mme Jaëck s'enquiert de la situation des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche en lien avec un projet de création d'une nouvelle modulation pour les directeurs-adjoints qui se ferait à enveloppe constante.

Elle indique qu'en l'état, il est prévu l'attribution d'une enveloppe de crédits unique au directeur d'équipe, à charge pour ce dernier d'évaluer, à partir du montant de sa propre modulation le montant de celle qui pourrait être allouée à son directeur adjoint.

Mme Jaëck estime qu'il appartient à l'établissement, et non pas aux directeurs d'équipes de recherche considérés isolément, d'évaluer le montant de l'enveloppe dédiée à chaque directeur adjoint d'équipe de recherche.

M. Rambaud répond qu'en la matière, il y a deux possibilités :

- soit le maintien de l'enveloppe actuelle (416 heures en tout pour les équipes d'accueil – modulation de 32 à 48 heures et 192 heures pour les UMR – 96 heures par directeur) ;
- soit la présentation de cette question à l'arbitrage du CA réuni en formation plénière (pour déterminer le volume de cette enveloppe) puis au CA restreint pour décider de la répartition des crédits prévus au titre de cette enveloppe des équipes de direction de recherche.

Mme Laville précise que ces enveloppes ne sont pas extensibles.

Mme Stulic relève que dans le BREC n°1 – 2016, deux des trois UFR enregistrent des augmentations de leurs budgets (hausse de 18 487 € pour l'UFR STC ; hausse de 22 900 € pour l'UFR Humanités). Elle s'enquiert de la situation de l'UFR Langues et civilisations, pour laquelle il n'est pas constaté d'augmentation de leur budget.

Mme Onillon confirme l'absence de besoins nouveaux exprimés par cette UFR.

Il s'avère que cette composante a anticipé de manière adaptée, dans son budget prévisionnel, le montant de ses recettes et de ses dépenses pour l'année 2016, et que cette UFR parvient à dégager un niveau satisfaisant de ressources propres (notamment via les actions de formation continue en langues).

Concernant le *plan de provisions pour gros entretiens ou grandes révisions* inscrit au BREC n°1, M. Larré souligne la nécessité pour l'établissement de remédier aux défaillances de son système de chauffage et de pallier l'absence de dispositif d'éclairage constatée dans certains emplacements de l'université, celle-ci étant problématique pour le maintien de la sécurité sur le domaine universitaire.

Mme Onillon répond que de tels travaux correspondent à des dépenses d'investissement qui ne peuvent être financés dans le cadre du plan de provisions pour gros entretiens ou grosses révisions, ce dernier portant exclusivement sur le financement de dépenses de fonctionnement.

Mme Stulic indique qu'il y a urgence pour l'université d'apporter une réponse plus immédiate à la problématique soulevée de défaut d'éclairage sur les emplacements extérieurs de l'université, des étudiants ayant déjà été victimes, l'an dernier, d'agressions survenues sur ces sites.

Elle suggère la création d'un groupe de travail dédié à cette problématique et d'inscrire ce projet dans le budget de l'université.

Mme Onillon répond que cette problématique a vocation à être abordée lors de la prochaine réunion de dialogue budgétaire prévue le 11 juillet 2016 entre la DAF et la DPIL.

Mme Vélasco-Graciet ajoute que cette question nécessite d'être abordée en lien avec la Mairie de Pessac.

Concernant la politique de recrutement des ATER, Mme Jaëck observe que celle-ci ne prévoit pas le recrutement d'un nombre suffisant d'ATER, notamment pour les ATER à temps partiel.

Elle indique qu'une demande de renforcement de cette politique a été adressée à la présidence par une lettre conjointe émanant des départements « Etudes anglophones » et « Études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes » de l'UFR Langues et civilisations.

Elle précise qu'en réunion du bureau de l'UFR Langues et civilisations, il a été proposé de répartir les cinq postes d'ATER à temps plein affectés à la composante pour la rentrée prochaine entre les

différentes disciplines, dont 1 ATER pour le département « Etudes anglophones » et 1 ATER pour le département « Études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes »

Il se trouve que pour le département « Etudes anglophones », deux personnes actuellement en fonctions dans la composante mènent leur thèses de doctorat dans le cadre de contrat d'ATER à temps plein.

Il s'agit de professeures agrégées (PRAG) accueillies en disponibilité à l'université que le département « Etudes anglophones » souhaiterait voir reconduites dans leurs fonctions d'ATER à la rentrée prochaine vu l'intérêt de leur contribution à l'activité de recherche et d'enseignement du département.

En cas de non renouvellement de leur contrat d'ATER à l'université, l'une ou l'autre de ces PRAG devrait réintégrer l'enseignement secondaire pour continuer à percevoir un salaire.

Mme Jaëck demande que soit autorisée à titre exceptionnel pour l'année universitaire 2016/2017 la transformation du poste d'ATER à temps plein dédié au département « Etudes anglophones » en deux demi postes d'ATER (2 postes d'ATER à temps partiel) pour permettre le maintien dans leurs fonctions des deux PRAG précitées.

Mme la Présidente et Mme Laville soulignent que du point de vue de l'employeur, le financement de deux demi postes d'ATER coûte plus cher que celui d'un poste d'ATER à temps complet, d'où la politique de recrutement observée en la matière, qui donne la priorité à des postes d'ATER à temps complet.

M. Leeman appuie la demande de l'UFR. Il indique que les postes d'ATER sont de véritables postes de recherche qui participent donc pleinement de la démarche de dynamisation et de visibilité de l'université.

Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de présenter cette problématique en discriminant par catégorie d'ATER, en fonction de leur statut initial de fonctionnaire ou non, de leur recrutement à temps plein ou à temps partiel. Selon M. Leeman, Il conviendrait de raisonner en terme d'enveloppe globale de financement dédiée au recrutement d'ATER et non pas dans une logique de « coût » d'un ATER.

Mme la Présidente rappelle que le recrutement d'ATER doit être envisagé en lien avec la problématique de soutenabilité de la nouvelle l'offre de formation. Celle-ci a vocation à être assurée à 80% par des personnels titulaires de l'université. Elle rappelle que l'établissement prévoit une augmentation de l'enveloppe heures complémentaires pour financer la nouvelle offre de formation et faire face à la hausse continue des effectifs (+ 1 500 heures pour l'année universitaire 2016/2017).

Mme Jaëck confirme que lors de recrutement d'ATER, la composante vérifie que ces derniers puissent assurer un service d'enseignement.

Mme Caillot observe que la présentation sollicitée d'une « enveloppe globale » des crédits consommables pour le recrutement d'ATER procéderait, du fait de l'importance des écarts observés entre les coûts moyens des différents types d'ATER, d'un exercice très théorique. Les objectifs de recrutement en terme de profil d'ATER (ATER initialement fonctionnaires ou non) ne sont en effet jamais connus à l'avance. Pourtant, cela induit un surcoût important selon la catégorie concernée.

M. Larré estime que la situation exposée des deux PRAG appelle une réponse en urgence.

Mme Gonzales indique que lors de la réunion du bureau de l'UFR Langues et civilisations déroulée le 16 juin 2016, les membres du bureau ont retenu trois critères pour déterminer les modalités de

répartition des cinq postes d'ATER attribués à l'UFR: - l'existence d'un support vacant ; - le critère de cohérence avec l'offre de formation ; - le critère de représentation des différents départements relevant de la composante.

En application de ces critères, il a été proposé de permettre à d'autres sections de l'UFR de bénéficier de ces postes, à contrario de l'année antérieure où les postes d'ATER affectés à la composante ont été répartis entre le département « Etudes anglophones » et le département « Études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes»

Mme Gonzales précise que cette proposition du bureau sera soumise lundi 20 juin 2016 au vote du conseil de l'UFR Langues et civilisations auquel il reviendra de se prononcer sur cet arbitrage.

➤ Mme Vélasco-Graciet propose de passer au vote du BREC n°1 – exercice 2016 :

• Vote du budget rectificatif n°1-2016 de l'établissement selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires ;
- Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles.

➤ Il est constaté les résultats suivants:

Nombre de voix exprimées: 29

Abstentions: 5

Blancs : 0

Contre:0

Pour: 29

➔ ***Le Conseil d'Administration décide d'approuver le BREC n°1 – exercice 2016.***

#### **Point n°4 - Présentation des travaux menés dans le cadre de l'Opération Campus Bordeaux :**

##### **▪ Présentation:**

M. Chapoulie et M. Vincent informent les administrateurs de l'état d'avancement des travaux prévus au titre de l'Opération Campus Bordeaux.

Lancée en février 2008, dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat, l'Opération Campus Bordeaux fait intervenir plusieurs acteurs :

- des financeurs : l'ANR, la Caisse des dépôts et consignations, des collectivités locales (Région ALPC, Bordeaux Métropole, Ville de Talence, Ville de Pessac, Ville de Gradignan) ;
- des établissements bénéficiaires : l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux INP Aquitaine, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, qui Bénéficient des investissements immobiliers (UB et UBM), des opérations d'amélioration de vie sur le campus et des aménagements urbains
- une structure de réalisation des travaux : la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA), société par actions simplifiée, qui met en œuvre la commande des universités.

Le coût de cette opération est estimé à plus de 500 M€ de coût estimé pour le projet Opération Campus, dont près de 400 M€ d'investissements entre 2012 et 2022, financés grâce à :

- une dotation placée de l'Etat de 475 M€, qui produit des intérêts (19.1 M€ par an) permettant la réalisation des travaux et de la maintenance pendant 25 ans,
- une participation de la Région Aquitaine, à hauteur de 112 M€ portant sur l'investissement, plafonnée à 200 M€,
- une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 51 M€ sur l'aménagement et la vie de campus.

➤ Pour l'Université Bordeaux Montaigne, le programme des travaux concerne:

Deux opérations « patrimoine » sous maîtrise d'ouvrage SRIA :

- Bâtiment principaux et BU : 48,4 M€ (29,9+18,5)
- Pôle Archéologie : 3,9 M€

Mise en œuvre selon le calendrier suivant:

- Programme/Dialogue compétitif : 2016
- Etudes : 2017
- Travaux : 2018/2021.

➤ Dans le cadre de ces travaux, il est prévu:

☐ au titre de la réhabilitation du parc immobilier de l'Université:

- la création d'un pôle documentaire langues et civilisations par la mutualisation des bibliothèques universitaires (Bus) de proximité : bâtiments A,B et C rez de chaussée connectés à Henri Guillemin (2500 m2) ;
- le réaménagement du pôle documentaire STC dans le bâtiment E RdC,
- le maintien de la même surface de salles de cours,
- la réorganisation des services assurant les fonctions support et achèvement de la réforme interne menée depuis 2009 avec une logique **d'optimisation des surfaces**,
- l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (menuiseries/occultations, toiture),
- la mise en sécurité, travaux d'accessibilité, de désamiantage des circulations

☐ au titre de la réhabilitation et de l'extension de la BU Droit/Lettres :

- la mise aux normes incendie,
- travaux d'accessibilité,
- l'amélioration des performances énergétiques,
- l'accroissement et optimisation de la capacité du bâtiment en terme d'accueil des publics,
- l'extension de 1400 m2 devant le bâtiment existant « isolable » du reste du bâtiment,
- la transformation des espaces de lecture pour répondre aux enjeux universitaires de demain,
- l'amélioration des conditions de travail.

➤ Pour la programmation des travaux, il est prévu la constitution de groupes de travail, en vue de l'élaboration du programme fonctionnel, des scénarios d'organisation propres à chaque service et mutualisés si espaces mutualisés, de la rédaction de fiches programmatiques.

Ces groupes sont les suivants :

#### **BU Droit Lettres BU Langues BU STC**

- Gilles Russeil - responsable pôle doc Humanités
- Grégory Miura - directeur SCD
- Alia Benharrat- responsable pôle documentaire Langues et Civ
- Franck Duthoit- responsable pôle documentaire STC
- Mickaël Vincent - directeur DPIL

- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Quentin Allain - opé campus
- 1 représentant enseignant de chaque UFR concernée

#### **Salles de cours UFR**

- Sylvie Butin - RAF UFR Humanités
- Thierry Lopez - RAF Langues et Civ
- Bernadette Silva - RAF pôle STC
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Mélanie Caillot - DGSA Responsable de la CAP
- Stéphane Valat - Directeur Scolarité
- Quentin Allain - opé campus
- 1 représentant enseignant de chaque UFR

#### **Bâtiment A2**

- Catherine Mendiboure - agent comptable
- Cécile Meoule-Darriet - directrice DRH
- Sarah Onillon - Directrice affaires financières
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- JC Emery - Chargé op PTMI
- Quentin Allain - opé campus
- Thomas Rambaud – DGS

#### **Maison des élus/Maison des étudiants.**

Dans un premier temps :

- Thomas Rambaud - DGS
- Serge Pialoux - Directeur DVU
- Johanna Renaudin - Responsable administrative / programmation
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Quentin Allain - opé campus

#### **Bâtiment HLMJ - DSI**

- Jean-Michel Baudequin - directeur DSI
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **Bâtiment HLMJ - cellule prévention**

- Stéphane Gouvier - Responsable cellule prévention
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **Bâtiment HLMJ - communication**

- Isabelle Froustey - responsable communication
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **Bâtiment Accueil - POSIP**

- Pascal Hauquin - responsable POSIP
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- JC Emery - Chargé op PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **Bâtiment Accueil - DIRSCOL**

- Stéphane Valat - directeur DIRSCOL
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- JC Emery - Chargé op PTMI
- Quentin Allain - opé campus.

#### **Bâtiment Accueil - PARE**

- Séverine Viaud - responsable PARE
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- JC Emery - Chargé op PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **Archivage UBM**

- Thomas rambaud - DGS
- Grégory Miura - directeur SCD
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- Adrien Chartier - responsable PTMI
- Quentin Allain - opé campus

#### **DRI**

- Patricia BUDO – Directrice DRI
- Mickaël Vincent - directeur DPIL
- JC Emery - Chargé op PTMI
- Quentin Allain - opé campus

=> A la suite de l'élaboration des scénarios et des fiches programmatiques, deux groupes de travail plus transversaux seront organisés pour les aspects informatique, audiovisuel et handicap avec la DSI et le pôle handicap.

Les groupes de travail se réunissent à raison d'un ou deux rencontres entre les mois de mai et juin , en vue de la finalisation du programme à l'été 2016 et du lancement du dialogue compétitif en septembre 2016.

#### **Discussion:**

M. Leeman indique que le projet de création d'un « open space » dans le nouveau bâtiment K2 du bâtiment K se heurtera très probablement à une vive opposition de la part des enseignants, un tel espace en configuration ouverte n'étant pas adapté à un usage de bureaux.

Il souligne que les enseignants ont besoin de disposer de bureaux fermés pour y travailler dans le calme et notamment pour recevoir en entretien les collègues et les étudiants.

Mme Partensky appuie les propos de M. Leeman. Elle indique que le projet d'un « open space » ne correspond pas aux usages, au mode de vie des personnels universitaires. Le bureau fermé s'entend également, de son point de vue, comme un espace de retrait de la vie publique.

M. Vincent rappelle que ce projet a été approuvé en son temps par le comité de pilotage de l'Opération Campus (incluant, au nombre de ses membres, des représentants de l'équipe présidentielle et des équipes de direction des composantes) il y a de cela près de trois ans, et qu'il a été validé par un vote du CA.

M. Leeman estime que ces travaux spécifiques ne doivent pas être engagés tant qu'il n'y a pas de consensus sur les usages de cet espace.

M. Vincent répond que le démarrage des travaux est prévu d'ici une dizaine de jours.

Mme Barbeyron indique ne pas avoir souvenir d'une présentation antérieure de ce projet spécifique en CA, sur la durée de son précédent mandat. Si elle se rappelle de la validation, en CA, des opérations de requalification des bâtiments, elle dit n'avoir que découvert que très récemment l'existence de ce projet de création d'open space au bâtiment K.

M. Leeman soutient que les enseignants n'ont pas été consultés et que la direction de l'UFR Humanités s'est émue de ce projet.

Mme la Présidente répond que les administrateurs seront avisés des documents étayant l'approbation de ce projet par les instances de l'université, à savoir le compte-rendu de réunion afférente du comité de pilotage de l'Opération et le procès-verbal de la séance du CA dédiée au vote de ce projet.

Elle ajoute qu'il est envisageable d'installer des cloisons dans cet open space pour délimiter des espaces à usage de bureaux.

M. Vincent indique que les travaux visant le bâtiment K prévoient la destruction d'une partie des locaux existants (dont les bureaux du niveau K1) et la reconstruction de locaux d'une superficie équivalente de 150 m<sup>2</sup>, avec un espace ouvert au R+1 et un espace ouvert au R+2.

Dans ces espaces ouverts, il est prévu la possibilité de cloisons pour créer des « bulles » permettant de s'isoler.

Mme Giacomotto Charra suggère que, pour des projets de cette nature, ils soient soumis au vote des conseils d'UFR afin que les composantes concernées puissent en discuter.

Mme la Présidente rappelle que les locaux du bâtiment K, qui resteront largement dédiés aux salles informatiques étudiantes, ne sont pas exclusivement dédiés aux UFR.

M. Vincent indique que l'établissement est tenu de respecter le ratio fixé par France Domaine pour la superficie des bureaux des enseignants (8m<sup>2</sup> / bureau enseignant). Le projet est conforme à ce ratio. Il ne prévoit, par rapport à l'existant, aucune augmentation ni réduction de surface. Il comprend quatre espaces en K2 qu'il est possible de délimiter par des cloisons.

M. Leeman estime que l'établissement doit mettre à profit le délai courant jusqu'à la fin de l'année civile 2016, pour retravailler sur la configuration de cet espace et y intégrer des bureaux individualisés.

Mme Partensky précise qu'il n'est pas demandé l'installation d'un bureau par enseignant.

M. Vincent demande à ce que lui soient désignés les personnes avec lesquelles travailler pour obtenir la validation permettant le lancement des opérations.

M. Couderchet remarque que ce projet est symptomatique d'une forme d'éviction des étudiants et des enseignants dans la gestion des dossiers techniques de l'université, que ce soit dans la présentation qui leur en est faite (usage pléthorique d'acronymes non explicités) comme dans la constitution des groupes de travail chargés d'instruire ces dossiers.

Mme la Présidente rappelle que l'engagement du projet « opération Campus Bordeaux » date de 2008, en réponse à l'appel à projets « Opération Campus » lancé alors par l'Etat. Le programme de ces travaux a été défini sur la période courant depuis 2008 et leur réalisation doit normalement débuter en 2016.

M. Garrigues confirme l'ancienneté de l'Opération Campus Bordeaux et son étalement sur plusieurs années depuis son lancement en 2008. Il indique que le conseil consultatif accompagnant, au niveau de Bordeaux Métropole, cette Opération intègre de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et que cette instance a été régulièrement consultée.

Il précise qu'outre l'aménagement du patrimoine immobilier universitaire, l'Opération Campus a également pour objet l'aménagement du territoire. A ce titre, Bordeaux Métropole prévoit des travaux d'aménagement de la zone verte située entre la BU et Sciences Po Bordeaux. La problématique d'éclairage public va également être abordée sur cet espace de même que celle des mobiliers urbains. L'ambition de Bordeaux Métropole est de créer un campus davantage ouvert sur la ville, permettant un accès des riverains aux BU de même qu'un accès des étudiants du campus aux bibliothèques municipales.

M. Leeman regrette qu'à la différence d'autres villes de France (telles que Toulouse ou Strasbourg), il n'existe pas, en l'état, de ligne de tramway directe entre l'université et la gare de Bordeaux.

M. Garrigues répond que la ligne 10 assure déjà cette desserte, avec une fréquence de passage toutes les 10 minutes. Il ajoute que le but recherché n'est pas de relier tous les points du territoire métropolitain en tram.

Mme Barbeyron s'enquiert d'une consultation éventuelle du CHSCT pour le projet d'open space en K2. Elle demande si la réorganisation des locaux prévue au sein du « Peigne » (bâtiments, AB,C,D,E,F,G) n'induit pas un risque d'encombrement de la circulation dans les couloirs de ces bâtiments. Elle s'interroge sur l'opportunité d'implanter le service du courrier au sein du bâtiment accueil.

Mme Giacomotto Charra estime que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'établissement devrait réfléchir à une politique de dotation de bureaux pour les enseignants afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions dans les locaux de l'université.

M. Leeman souligne que le projet immobilier relatif au bâtiment K prévoit, en l'état, la destruction des bureaux situés actuellement à l'étage K1, ce qui occasionne la perte de trois bureaux fermés au profit de l'open space situé en K2.

M. Dagneau demande que des étudiants de l'université puissent être intégrés au comité de pilotage de l'Opération Campus.

Il confirme l'intérêt, du point de vue étudiant, de pouvoir localiser facilement son directeur de recherche dans un lieu identifié pour permettre les prises de contact.

Il s'enquiert également de la présence des étudiants dans le groupe de travail constitué pour la gestion des locaux associatifs.

M. Vincent répond que ce groupe inclut déjà, en l'état, un représentant usager, en la personne de l'étudiante Elisa Révillon.

**Point n°5** - **Politique d'achat (convention groupement de commandes ; convention opérateur « EPRESS » avec l'UGAP)**

Il est décidé en séance de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain CA du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Point n°6** - **Projet d'augmentation de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire relative aux repas :**

M. Rambaud indique que suite à l'augmentation du prix du repas « CROUS » prévue à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 (qui passe de 6,00 € à 6,05€), il est proposé d'augmenter en conséquence le montant de l'aide sociale d'initiative universitaire relative aux repas (ASIU) afin de permettre le maintien du prix du repas acquitté, en l'état, par les agents dont l'INM est inférieur à 466.

La proposition est la suivante:

- afin de maintenir à 3,33€ le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 380, l'ASIU versée par l'université au CROUS devrait être augmentée de 5 centimes d'euros et passer de 1,45€ à 1,50€ pour le tarif 1 ;
- afin de maintenir à 4,43€ le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est compris entre 381 et 466, l'ASIU versée par l'université au CROUS devrait être augmentée de 5 centimes d'euros et passer de 0,35€ à 0,40€ pour le tarif 2.

- Le projet d'augmentation de l'ASIU est soumis au vote du CA:

Votants : 34

Nombre de voix exprimées : 34

Contre : 0

Pour : 34

**⇒ Le Conseil d'Administration adopte l'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 du montant de l'ASIU versée par l'université selon les modalités suivantes:**

- **montant de l'ASIU porté à 1,50 € pour le tarif 1 applicable aux repas acquittés par les agents de l'université dont l'INM est inférieur ou égal à 380 ;**
- **montant de l'ASIU porté à 0,40 € pour le tarif 2 applicable aux repas acquittés par les agents de l'université dont l'INM est compris entre 381 et 466.**

**Point n°7** - **Politique de gestion du parc informatique:**

Mme Laville indique que la politique proposée vise à équiper, à terme, les enseignants permanents de l'université (enseignant-chercheur, enseignant du second degré et PAST) uniquement avec des ordinateurs portables.

Dans la mesure où il est constaté une augmentation du taux d'équipement des enseignants en ordinateurs portables de marque Apple (Mac) (+ 24,61 % en 2016), et que le renouvellement des ordinateurs portables enseignants de marque Apple présenterait pour l'année 2017 un surcoût de 17 000 €, il est proposé de convenir de règles spécifiques de renouvellement pour les ordinateurs portables enseignants de marque Apple.

Il est relevé en séance une contradiction dans la proposition telle que formulée, tenant à l'évocation, du renouvellement des ordinateurs fixes de marque Apple tous les huit ans.

Il est convenu d'ôter ces dispositions (non applicables aux enseignants) de la proposition soumise au vote du CA.

Le dispositif proposé est donc le suivant :

*« Les enseignants permanents (enseignant-chercheur, enseignant du second degré et PAST) sont dotés d'ordinateurs portables PC de type bureautique (une seule configuration possible, choisie annuellement. Par dérogation, jusqu'à 10% de ces machines pourront être des portables de type Mac, reposant sur la configuration bureautique la moins chère du marché de l'université).*

*Considérant l'augmentation du taux d'équipement en ordinateurs portables de marque Apple (+ 24,61 % en 2016), due au renouvellement des machines d'enseignants déjà équipés et à l'attribution de nouvelles machines de marque Apple à hauteur de 10 % des machines achetées,*

*Considérant que sur l'année 2017, le surcoût lié au renouvellement des ordinateurs portables enseignants de marque Apple serait de 17 000 €,*

*Considérant l'objectif fixé de limiter ce surcoût en se basant sur la meilleure résistance dans le temps des machines de marque Apple,*

*il est décidé que les portables de marque Apple seront renouvelés tous les sept ans.*

*Lors des demandes de renouvellement des portables Apple qui arriveront à cinq ans, il sera proposé soit un PC, soit d'attendre que la machine ait sept ans pour la renouveler avec du matériel Apple.*

*Pour les portables de marque Apple, le surcoût n'est plus que de 20 € par an et par machine.*

*Par ailleurs, les nouveaux portables affectés à partir de 2017 seront des PC.*

*La durée d'amortissement de l'ensemble des ordinateurs reste fixée à cinq ans »*

▪ La politique proposée de gestion du parc informatique pour les personnels enseignants permanents de l'université est soumise au vote du CA :

Votants : 34  
Nombre de voix exprimées : 34  
Contre : 0  
Pour : 34

**➡ Le Conseil d'Administration approuve la politique de gestion du parc informatique pour les personnels enseignants permanents de l'université..**

#### **Point n°8 - Sorties d'inventaire**

➤ Il est proposé au CA d'approuver les sorties d'inventaire ayant pour objet des véhicules du SIGDU ainsi que leur vente aux Domaines.

Il s'agit des biens suivants :

- un véhicule Kangoo, marque Renault, couleur blanc, immatriculé DA 746 KW, acquis le 4 octobre 2000 ;
- un véhicule Gator, marque John Deere, couleur vert, immatriculé DA 656 WK, acquis le 26 juillet 1999 ;
- un véhicule camion benne, marque Iveco, couleur blanc, immatriculé DA 521 WL, acquis le 25 novembre 2004 ;
- une tondeuse, marque toro, couleur rouge, identité 325 D, numéro de série 3 073 940 121, acquis en 1993.

➤ Les sorties d'inventaires proposées sont soumises au vote du CA:

Votants : 34

Nombre de voix exprimées : 34

Contre : 0

Pour : 34

**➤ Le Conseil d'Administration approuve les sorties d'inventaires de véhicules du SIGDU ainsi que leur vente aux Domaines portant sur les biens suivants :**

- un véhicule Kangoo, marque Renault, couleur blanc, immatriculé DA 746 KW, acquis le 4 octobre 2000 ;
- un véhicule Gator, marque John Deere, couleur vert, immatriculé DA 656 WK, acquis le 26 juillet 1999 ;
- un véhicule camion benne, marque Iveco, couleur blanc, immatriculé DA 521 WL, acquis le 25 novembre 2004 ;
- une tondeuse, marque toro, couleur rouge, identité 325 D, numéro de série 3 073 940 121, acquis en 1993.

**Point n°9 - Demande de renoncement d'application des règles de déchéance quadriennale**

➤ M. Rambaud indique qu'il est proposé au CA d'approuver le renoncement à l'application des règles de déchéance quadriennale pour des reclassements en 2011 intéressant quatre agents de l'université et pris en charge au titre de la paie 2016.

➤ Les sorties d'inventaires proposées sont soumises au vote du CA:

Votants : 34

Nombre de voix exprimées : 34

Contre : 0

Pour : 34

**➤ Le Conseil d'Administration approuve le renoncement à l'application des règles de déchéance quadriennale pour des reclassements en 2011 intéressant quatre agents de l'université et pris en charge au titre de la paie 2016.**

**Point n°10 - Liste des marchés de fournitures, prestations et travaux notifiés en 2015 :**

Le point d'information relatif à la liste des marchés de fournitures, prestations et travaux notifiés en 2015 est différé à un prochain CA.

**Point n°11 - Convention de coopération avec le PLIE:**

Le point d'information relatif à la convention de coopération avec le PLIE est différé à un prochain CA.

**Point n°12 - Conventions de coopération internationale:**

Le point d'information relatif à aux conventions de coopération internationale avec l'Université des études étrangères de Nagoya – Japon (convention-cadre de coopération, convention d'application relative à la mobilité des étudiants) est différé à un prochain CA.

**Point n°13 – Questions diverses:**

Mme la Présidente évoque la présentation en Commission de la Recherche (CR) réunie le 16 juin 2016 d'une proposition d'octroi de modulations de service pour cinq enseignants-chercheurs candidats à des appels à projets ANR ou ERC.

La modulation proposée porte sur 32 heures de service pour chacun des 5 enseignants concernés, soit au total 160 heures concernées. Il s'agit de permettre aux enseignants concernés de pouvoir dégager du temps pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets ANR ou ERC.

Le financement de ce dispositif est prévu dans l'enveloppe de 50 000 € inscrite au BREC n°1-2016 pour les modulations de service.

Elle indique que la Commission de la Recherche a émis un avis favorable à l'adoption de cette mesure, sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration de l'université.

Le prochain CA étant prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la validation, à cette date, de la mesure proposée signifierait que les enseignants-chercheurs ne pourraient répondre à l'appel à projets qu'en septembre ou octobre 2016, et ne seraient donc avisés des suites réservées à leur dossier au mieux qu'en novembre 2016, d'où une mise en œuvre de la modulation de service ne pouvant intervenir avant le second semestre de l'année universitaire 2016/2017.

Mme la Présidente propose par conséquent aux administrateurs de convenir, à titre exceptionnel, de l'avancement du vote de cette mesure et de l'inclure à l'ordre du jour du présent CA.

Elle sollicite des membres du CA qu'ils se prononcent sur cette proposition spécifique d'octroi de modulations de service.

Mme Gaillard répond que cette question doit être appréciée en perspective avec l'ensemble des charges pédagogiques valorisées pour l'octroi de modulations de service.

Mme la Présidente souligne que la charge de travail de préparation d'un dossier ANR ou ERC n'est pas comparable à celle inhérente à l'exercice de responsabilités pédagogiques.

M. Couderchet observe qu'il est malaisé d'établir une forme de hiérarchie entre ces responsabilités, qui relèvent de registres très différents.

Mme Tinchant indique qu'il est bienvenu pour les enseignants de pouvoir bénéficier d'une aide pour la préparation d'un projet de recherche ANR ou ERC qui nécessite un investissement important. Elle

mesure l'opportunité que représente l'octroi de la modulation proposée pour ces cinq enseignants, qui peuvent par ailleurs être en charge de responsabilités pédagogiques.

M. Simon se réjouit que des modulations de service puissent être accordées, notamment dans le cas d'enseignants investis dans des projets d'ouverture de formations en alternance ou par la voie de la formation continue. Il indique qu'il n'y a pas lieu toutefois d'opposer les enseignants entre eux et que ce sujet nécessite une discussion approfondie sur la valorisation des différentes charges et responsabilités des enseignants susceptibles de donner lieu à octroi de modulations de service.

Mme Giacomotto Charra souligne l'importance de la fonction de conseil, de l'appui logistique susceptibles d'être proposés aux enseignants pour le montage de projets de recherche, à l'exemple du CNRS très présent en terme de réponses apportées aux appels à projets.

Mme la Présidente réitère sa demande d'un vote anticipé du CA approuvant l'octroi de cette modulation de service spécifique, comme suite à l'avis favorable rendu, en la matière, par le conseil académique de l'université, afin de permettre aux enseignants concernés d'engager dès la semaine du 20 juin 2016 les démarches de constitution de leur dossier de réponse à appel à projets ANR et ERC.

Mme Giacomotto Charra suggère de convenir de l'ajout de conditions suspensives à l'octroi de la modulation de services sollicitée pour ces cinq enseignants-chercheurs.

- Il est proposé que la modulation soit accordée, sous réserve des conditions suivantes :
  - l'enseignant bénéficiaire est lauréat de l'appel à projets ANR ou ERC auquel il a candidaté ;
  - le projet concerné est hébergé à l'Université Bordeaux Montaigne.

- Cette proposition est soumise au vote du CA:

Votants : 34

Nombre de voix exprimées : 34

Contre : 0

Pour : 34

**➤ Le Conseil d'Administration approuve l'octroi d'une modulation de service pour cinq enseignants-chercheurs de l'université candidats à des appels à projets ANR ou ERC (à raison de 32 heures / enseignant), afin de leur permettre de se consacrer au montage de leurs projets et à leur mise en œuvre, sous réserve des conditions suivantes :**

- l'enseignant bénéficiaire est lauréat de l'appel à projets ANR ou ERC auquel il a candidaté ;
- le projet concerné est hébergé à l'Université Bordeaux Montaigne.

- L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 14h00.

Fait à Pessac, le 17 juin 2016.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.